

Fiche d'information

RAPPORT TECHNIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE SUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE ET LE RAYONNEMENT.

Le Conseil fédéral entend exploiter les possibilités offertes par la numérisation et a défini la stratégie «Suisse numérique» en 2016. Il considère qu'il est indispensable de disposer de réseaux de téléphonie mobile efficaces, conformes à la norme 5G. Leur introduction a suscité de l'inquiétude auprès du grand public et des politiciens. Le rapport technique du groupe de travail interdisciplinaire mis en place par le DETEC est désormais disponible. Il lève les doutes et confirme que l'évaluation des risques pour la santé n'a pas changé. En-dessous des valeurs limites d'immission du rayonnement de téléphonie mobile, aucun effet nocif pour la santé n'est à craindre, même pour la norme 5G. En outre, le rapport montre clairement que les réseaux de téléphonie mobile atteignent aujourd'hui leurs limites de performance et esquisse diverses options pour l'expansion et les conditions cadres futures de la téléphonie mobile en Suisse.

Le rapport technique du „Groupe de travail sur la téléphonie mobile et le rayonnement“ constate essentiellement les faits suivants :

Les valeurs limites d'immission protègent contre les effets sur la santé.

- L'examen et l'évaluation de nombreuses études et travaux de recherche antérieurs et actuels confirment l'état actuel des connaissances : en-dessous des valeurs limites d'immission (VLI) pour les rayonnements mobiles, aucun effet nocif pour la santé n'a été prouvé scientifiquement de façon cohérente. Ceci est également valable pour les fréquences mobiles utilisées en Suisse pour la 5G.
- Dans la plupart des États membres de l'UE, seules des valeurs limites d'immission basées sur des directives internationales (par exemple OMS, UE) s'appliquent. Ces valeurs limites d'immission s'appliquent également en Suisse et sont de 61 V/m pour la 5G avec des fréquences mobiles de 3,5 GHz. De plus, les installations suisses de téléphonie mobile doivent respecter des mesures de précaution comme la valeur limite pour les installations qui est de 6 V/m.
- La majorité de l'exposition individuelle aux RNI, soit environ 90 %, est généralement causée par des appareils proches du corps (en particulier le smartphone).
- Dans l'ensemble, l'exposition de la population aux RNI est demeurée constante entre 2008 et 2015. L'exposition à des stations de base de téléphonie mobile n'a augmenté que légèrement - à un faible niveau - bien que le volume de données ait augmenté considérablement durant la même période.

Le suivi et la détection précoce contribuent à l'objectivation de la discussion.

- La science et la pratique fournissent des observations diversément bien étayées pour les effets inférieurs aux valeurs limites d'immission. Le groupe de travail s'est fondé sur des études pertinentes pour évaluer si ces effets sont liés à l'exposition aux téléphones mobiles et s'ils peuvent présenter un risque pour la santé. En comparaison avec les études précédentes, les indications de risques possibles n'ont pas été corroborées.
- Par principe, les effets négatifs sur la santé ne peuvent jamais être exclus avec une certitude absolue. Le groupe de travail a donc fait des propositions de thèmes sur lesquels d'autres projets de recherche devraient être menés.
- La prévention dans le domaine de la téléphonie mobile doit être complétée par diverses mesures : par exemple un monitoring de l'exposition, des recherches et informations supplémentaires dans le domaine de la téléphonie mobile et de la santé, ainsi que de la création d'un centre de conseil en médecine environnementale.

Les systèmes de téléphonie mobile de la norme 5G utilisent des fréquences comparables à celles de la 4G et occasionnent moins d'immissions pour le même volume de données.

- La norme 5G ne modifie pas fondamentalement le mode de transmission des données. Les fréquences et signaux de la 5G sont comparables au standard 4G/LTE ou WiFi (procédé OFDM).
- Il existe des différences dans la largeur de bande disponible. Avec des fréquences supplémentaires et des capacités de calcul plus élevées des dispositifs de réception et d'émission, un taux de transmission jusqu'à 10 fois plus rapide est aujourd'hui possible. De plus, la 5G est plus réactive et permet des solutions sur mesure, par exemple, pour les services de police et d'ambulance, pour les transports publics ou pour les systèmes de commande industriels.
- La norme 5G offre également un service de téléphonie mobile plus efficace et plus puissant. Par rapport aux technologies de téléphonie mobile précédentes, une certaine quantité de données peut être assurée avec une puissance de transmission nettement inférieure et des immissions plus faibles.
- Contrairement aux antennes conventionnelles, les nouvelles antennes adaptatives ne transmettent le signal que dans la direction de l'utilisateur ou de son appareil mobile. Cela conduit à une exposition moyenne plus faible de la population.

L'infrastructure de téléphonie mobile est aujourd'hui à sa limite : cinq options pour l'expansion nécessaire de l'infrastructure.

- Le volume de données transmises sur le réseau mobile a doublé tous les 12 à 18 mois au cours des dernières années. On s'attend à une nouvelle augmentation d'un facteur 5 d'ici à 2024.
- Les réseaux mobiles existants ont atteint leurs limites de capacité. Afin d'éviter un engorgement des données, l'infrastructure de communication mobile doit être étendue indépendamment de la norme 5G.
- L'extension de la 5G n'est pas possible sur les installations existantes, en particulier dans les zones résidentielles, dans les conditions cadres actuelles. Seulement 2 % de ces installations disposent de réserves suffisantes pour la 5G.
- Au sein du groupe de travail, cinq options différentes ont été esquissées, qui contiennent différentes conditions-cadres juridiques pour la poursuite du développement des réseaux de téléphonie mobile. Les cinq options sont nettement inférieures aux recommandations internationales en matière de valeurs limites et respectent le principe de précaution suisse :
 - ➔ Avec les conditions cadres actuelles, environ 26 500 installations d'antennes supplémentaires seraient nécessaires et l'expansion des réseaux de téléphonie mobile prendrait entre 20 et 30 ans (option 1). L'expansion prendrait encore plus de temps si l'utilisation d'antennes adaptatives était restreinte. Cela nécessiterait environ 46 500 stations de téléphonie mobile supplémentaires (option 2).
 - ➔ Pour les options 3 à 5, une augmentation des valeurs limites de l'installation (et non des valeurs limites d'immission) et, en partie, l'ajustement des mesures de contrôle ont été évalués, en restant dans le cadre de la prévention. Les options 4 et 5 permettent de mettre en place un réseau 5G à l'échelle nationale sur des installations existantes dans un délai de 5 à 10 ans. Avec l'option 3, le réseau serait prêt dans 10 à 20 ans et nécessiterait environ 7 500 nouvelles installations d'antenne.

Évaluation de l'asut du rapport « téléphonie mobile et rayonnement »

Mettre en place rapidement de bonnes conditions-cadres pour une extension du réseau de téléphonie mobile.

La branche de la téléphonie mobile constate qu'il n'existe toujours pas de risques ou de dangers documentés pour la santé dus aux communications mobiles, et qu'ils ne sont pas à craindre non plus avec la 5G. L'extension actuelle du réseau de téléphonie mobile ne doit donc plus être bloquée, les moratoires doivent être levés et les procédures d'autorisation pour les installations 5G appliquées conformément aux recommandations de la Conférence des directeurs des bâtiments, de la planification et de la construction DTAP.

Des réseaux 5G performants sont indispensables pour une Suisse numérique et compétitive. Seules les options 4 et 5, ou des alternatives comparables, permettent un déploiement du réseau techniquement et opérationnellement réalisable et économiquement viable dans un délai réaliste et préviennent le risque d'engorgement des données. L'option 3 prendrait beaucoup trop de temps et les options 1 et 2 doivent être considérées comme irréalistes.

De bonnes conditions-cadres pour la 5G ne vont pas à l'encontre du principe de précaution. Des limites d'immission préventives sont également appliquées pour les options 4 ou 5, et l'exposition maximale des résidents vivant à proximité de systèmes de téléphonie mobile est considérablement plus faible que, par exemple, en Allemagne ou en France. En outre des mesures supplémentaires telles que la recherche, la surveillance ou un centre de conseil complètent ces mesures de précaution. Dans de nombreux pays qui n'ont pas de limites de précaution, les mesures de précaution sont le seul moyen de s'assurer qu'elles sont appliquées.

La population et l'économie suisses dépendent de liaisons téléphoniques mobiles performantes. Compte tenu de l'absence de preuves de risques pour la santé, de bonnes conditions cadres doivent être créées pour permettre l'expansion rapide en Suisse de réseaux 5G généralisés, efficaces et compétitifs sur le plan international. Le Conseil fédéral est désormais contraint de lever les blocages dans la modernisation du réseau mobile. Dans le cadre d'un débat politique objectif, il convient d'examiner les options possibles et de prendre le plus rapidement possible les mesures réglementaires nécessaires pour l'expansion urgente des réseaux mobiles.